

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-608

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 23

À l'alinéa 4, après la référence :

« c) »,

insérer les mots :

« une fraction de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.